



BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU TARIF REGLEMENTE DE VENTE D'ELECTRICITE

OFFRE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ RÉSERVÉE AUX CONSOMMATEURS RÉSIDENTIELS ET NON RÉSIDENTIELS
ALIMENTÉS EN BASSE TENSION SOUS UNE PUISSANCE INFÉRIEURE OU ÉGALE À 36 KVA

LEGISLATION EN VIGUEUR

Conformément au code de l'énergie et à ses articles :

L331-1 : Tout client qui achète de l'électricité pour sa propre consommation ou qui achète de l'électricité pour la revendre a le droit de choisir son fournisseur d'électricité. Il peut conclure un contrat d'achat d'électricité avec un producteur ou un fournisseur d'électricité de son choix installé sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne ou, dans le cadre de l'exécution d'accords internationaux, sur le territoire d'un autre Etat.

L331-3 : Lorsqu'un consommateur final exerce le droit prévu à l'article L331-1 pour un site donné, ses contrats en cours au tarif réglementé concernant la fourniture d'électricité de ce site sont résiliés de plein droit. Cette résiliation ne peut donner lieu au paiement de quelque indemnité que ce soit.

L332-1 : Les dispositions des articles L. 121-86 à L. 121-94 du code de la consommation sont applicables aux contrats conclus entre les fournisseurs d'électricité et les consommateurs et aux contrats conclus entre les fournisseurs et les non-professionnels pour une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kilovoltampères, ainsi qu'aux offres correspondantes.

L337-7 : Les tarifs réglementés de vente de l'électricité mentionnés à l'article L337-1 bénéficient, à leur demande, aux consommateurs finals domestiques et non domestiques pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères.

Pour répondre aux principales questions destinées à l'information des consommateurs, une liste de questions/réponses a été dressée par la commission européenne et est accessible sur :

http://www.dccrf.bercy.pouv.fr/consommation/electricite_cuz/index.htm

MODE DE PAIEMENT

- Prélèvement automatique mensuel selon échéancier
- Règlement par prélèvement
- Autre mode de règlement (TIP, Chèque,...)

SERVICES SOUSCRITS OPTIONNELS

- E-facture** (mail d'alerte de la mise à disposition de votre facture sur votre espace client)
- Prélèvement en douceur** (facture ≥ 250€, prélèvement en 2 fois automatique)

VOTRE SITE DE CONSOMMATION

Référence du point de livraison (zone réservée au GRD) : / / / / / / / / / / / / / /

Adresse : _____

Appartement/Etage : _____

Code Postal : / / / / / / / / Localité : _____

VOTRE CATEGORIE TARIFAIRE

- Résidentiel
- Non résidentiel
- Agricole
- Professionnel
- Service Public

DATE DE MISE EN SERVICE

_____ / _____ / _____

COORDONNEES DU CLIENT

- M M/Mme
- Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : / / / / / / / / Localité : _____

Tél : / / / / / / / / / / / / / / Mobile : / / / / / / / / / / / / / /

Mail : _____ @ _____

Date et lieu de naissance : _____

Si vous êtes un professionnel ou une personne morale (mentions obligatoires)

Raison sociale : _____ Code NAF : _____

N° TVA Intra : _____ N° SIRET : _____

Domiciliation RCS : _____ Capital : _____

Nom contact : _____ Fonction : _____

EXTRAIT DE Kbis OBLIGATOIRE

PRIX ET DESCRIPTION DE L'OFFRE

Les prix sont extraits des tarifs réglementés fixés par l'arrêté en vigueur. Ces tarifs peuvent évoluer sur décision gouvernementale. Cette offre est valable pendant la durée de validité des tarifs précisés ci-dessus. Pour connaître les tarifs applicables référez-vous à la documentation "annexe tarifaire" en vigueur.

Cochez les cases correspondant à votre choix

Puissance (en kVA)

	3	6	9	12	15	18	24	30	36
<input type="checkbox"/> Option Base*									
<input type="checkbox"/> Option Heures Creuses									

* L'option Base n'est plus proposée aux clients résidentiels pour les puissances souscrites de 18 kVA inclus à 36 kVA inclus

Durée du contrat : Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est renouvelé tacitement par périodes d'un an jusqu'à sa résiliation par l'une des parties

- J'accepte que la SICAE de la Vallée du Sausseron soit mon fournisseur d'énergie électrique au tarif réglementé, dans le cadre du contrat de concession du lieu de consommation ci-dessus, selon les conditions fixées par le cahier des charges de concession signé par l'autorité concédante (collectivité) et la SICAE de la Vallée du Sausseron.
- Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente et de leur annexe.
- Conformément à l'article L121-20 du code de la consommation et en cas de commande prise à distance, par démarchage à domicile ou sur le lieu de travail : "Vous disposez d'un délai de quatorze jours francs pour exercer votre droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour" (Avec le formulaire joint)
- Conformément à l'article L121-21-5 du code de la consommation : "Le droit de rétractation peut être exercé, pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de quatorze jours francs". Le consommateur paiera un montant proportionné au prix total du contrat
- Je reconnais avoir eu connaissance de la possibilité de demander une étude tarifaire personnalisée gratuite, ce qui a aidé mon choix.

DATE ET SIGNATURE

TITULAIRE ET CO-TITULAIRE

A _____
Le / / / / /

Je souhaite que la fourniture d'électricité soit réalisée avant la fin du délai de quatorze jours francs.

Exemplaire blanc à retourner à : SICAE de la Vallée du Sausseron – CS 20195 ENNERY – 40 rue Ampère – 95302 CERGY PONTOISE CEDEX
Exemplaire jaune à conserver par le client **SOUS PEINE DE COUPEURE**

www.sicae-vs.fr – contact@sicae-vs.fr - Tél : 01 34 20 69 80 – Fax : 01 30 17 03 63